

Nos honoraires

Vente

Tous types de mandat

Dans le cadre de mandats exclusifs ou accords, baisse des honoraires de 1% pour les montants supérieurs à 199 000 euros.

Prix de Vente	Valeur
< 99 000 €	6 000 €
100 000 € - 399 000 €	6 %
> 400 000 €	5 %

Location

Barème d'honoraires (TTC*) pour la location (habitations et meublés).

Tarifs qui respectent les plafonds fixés par la Loi ALLUR du 26 mars 2014 et ne dépassant pas 11 €/m² pour les zones non tendues et 13 €/m² pour les zones tendues.

Loyer de 0 à 599 €	15 % TTC d'un loyer annuel hors charges **
Loyer de 600 € et plus	14 % TTC d'un loyer annuel hors charges **

Sont incluses, les prestations suivantes :

- État des lieux
- Visite du logement
- Constitution et étude du dossier
- Rédaction du bail et signature

* TVA au taux en vigueur de 20% incluse

** Les honoraires de location des biens à usage d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.